



Le dimanche 3 mai, un incident s'est produit sur le sentier de l'Erdre, entre promeneurs et riverains. Témoignage sur la difficulté de trouver un consensus.

Reportage:

Marie-Jeanne Chiron, dite mamie Jeanne, se souviendra longtemps de son 72 e anniversaire. Dans son tranquille pavillon de la Chapelle-sur-Erdre, elle se remet doucement d'une luxation de l'épaule droite, qui la rend provisoirement gauchère. « Ce jour-là, le dimanche 3 mai, avec Robert, mon mari, et une quarantaine de membres du collectif **L'Erdre pour tous**, nous avons entrepris de faire une balade le long du sentier de l'Erdre... »

Le départ de la randonnée est fixé du port de la Grimaudière pour aller jusqu'au lieu-dit le Bignon, en suivant la rivière et le fameux sentier objet de tant de procédures judiciaires. « À peine partis, au lieu-dit la Boire, nous sommes tombés sur un premier obstacle de branchages formant une barrière au milieu du chemin, nous l'avons écarté, raconte Robert. Juste derrière, un couple de propriétaires a tenté à son tour de nous empêcher d'avancer, mais nous sommes passés outre... » Au prix toutefois, d'un long face-à-face tendu et même, d'une légère bousculade. « Nous avons dû rappeler la loi qui contraint les propriétaires riverains à laisser une servitude de passage de 3,25 m depuis le bord de l'eau... »

Au pied du mur

Les promeneurs de L'Erdre pour tous n'en avaient pas terminé avec les obstacles. « À hauteur du lieu-dit Belle-Roche, nous avons buté contre le mur ancien d'une autre propriété qui va jusqu'à la rive... » Pas moyen de passer autrement qu'en enjambant ce mur bas d'un côté, mais qui surplombe le sol d'au moins 2 m de l'autre côté. « J'ai dû sauter et j'ai chuté à ce moment-là », précise Marie-Jeanne.

Les deux retraités chapelains se sont certes remis de leurs émotions, mais envisagent de porter plainte, au nom de la loi, qui date à présent de deux ans et qui a rendu le libre accès des promeneurs à toutes les rivières de France.

Militants de la première heure dans le collectif, Robert et Marie-Jeanne plaident pour un retour à la raison en cette affaire. « Une telle attitude d'obstruction n'est le fait que de quelques propriétaires riverains, la majorité joue le jeu. Nous ne sommes pas des révolutionnaires avec un couteau entre les dents, mais des citoyens engagés dans leur commune... » ; souligne Robert, par ailleurs fondateur de l'association humanitaire Bolivia Inti.

L'Erdre fait partie du patrimoine commun, estiment encore les deux promeneurs. « Le collectif

va continuer ses promenades, tous les premiers dimanches de chaque mois. Nous organisons également une grande randonnée, le dimanche 14 juin. » Et, promis juré, mamie Jeanne sera du cortège, « avec ses sept petits-enfants ».



Article Ouest-France du 15 mai 2009